



Versailles, le 19.12.2017

Lettre ouverte aux Conseillers Départementaux des Yvelines

Ce vendredi 22 décembre l'Assemblée Départementale va se prononcer sur un dossier d'ampleur :

Le projet de création d'une SEMOP pour externaliser les missions de restauration et d'entretien des collèges. Ce choix aura des incidences fortes pour près d'1/4 des agents du Conseil Départemental, 80 000 collégiens des Yvelines, 114 établissements, autant d'équipes éducatives et 7 millions de repas par an.

Il doit être mûrement réfléchi en prenant en compte l'ensemble des enjeux. Quels objectifs ? Quels moyens pour les atteindre ? Quels impacts pour le personnel ? Quels impacts sur la qualité des services rendus ?...

Des objectifs affichés sont ambitieux et louables, en premier lieu sur l'approche qualitative :

- « Poursuivre l'amélioration de la qualité alimentaire, de l'équilibre nutritionnel et de la satisfaction des convives quel que soit le mode de production »
- « Renforcer la prise en compte du développement durable avec notamment le développement des circuits courts et la lutte contre le gaspillage alimentaire »

Ces objectifs, nous pouvons les atteindre dans le cadre d'un service public.

Les services du département s'y emploient depuis plusieurs années et leurs investissements portent leurs fruits. Le magazine des Yvelines automne 2017 en fait d'ailleurs l'éloge sur 2 pages.

Par ailleurs, une autre volonté avancée est l'harmonisation de l'organisation et de la tarification...

Nous sommes particulièrement sensibles à cette volonté d'égal accès au service public scolaire.

C'est pourquoi nous soulignons la réalité de notre département : Ce sont les choix de la collectivité effectués ces dernières années qui ont accentué les disparités. Il ne serait pas légitime d'en faire porter les conséquences au personnel du Conseil Départemental particulièrement investis pour mener ses missions à bien, ni au personnel de l'éducation nationale et en premier lieu aux gestionnaires.

Du reste, la majorité des modes de gestion actuelles demeurent dans le cadre public, l'harmonisation la plus évidente passe donc par la ré-internalisation.

Enfin, un des objectifs affiché est la maîtrise des dépenses...

Nous vous alertons sur le fait que celui-ci est incompatible avec les précédents objectifs.

D'autant plus que dans le cadre d'une SEMOP, une partie du financement des repas se volatiliserait inévitablement en dividendes pour les actionnaires et en rémunération des membres du Conseil d'Administration de la SEMOP au détriment des salaires, des emplois, de la qualité des produits et des services.

Alors pourquoi décider d'externaliser ces missions ? Pourquoi faire le choix d'une perte de contrôle ?

Pourquoi fragiliser ainsi le cadre d'emploi des agents techniques des collèges, les équipes éducatives et la qualité des missions exercées ?

Fortes de l'appui des agents techniques des collèges, du personnel de l'éducation nationale et de parents d'élèves, nos organisations syndicales, considèrent que **les conséquences d'une externalisation dans une SEMOP seraient désastreuses. Elle produirait les effets inverses aux objectifs souhaités :**

- Fragilisation massive des emplois des agents des collèges par une atteinte à leurs droits et leurs statuts.
- Déqualification des missions des personnels techniques et administratifs, gestionnaires y compris.
- Dilution du niveau de responsabilité : qui sera notre interlocuteur en cas de problème de nettoyage dans l'établissement ? A trop éloigner les centres de décisions on perd toute humanité.
- Complexification des relations entre Education Nationale, Conseil Départemental, SEMOP et Parents d'élèves...
- Remise en cause du rôle éducatif des agents auprès des élèves
- Impact prévisible sur la qualité des repas et les missions de nettoyage.

Pour l'ensemble de ces raisons nous considérons que l'amélioration d'un service public de qualité dans les collèges des Yvelines est possible mais qu'elle ne peut pas se faire dans le cadre du projet de SEMOP.

Dans un intérêt partagé, les organisations syndicales signataires demandent l'abandon du projet de SEMOP, pour que des solutions alternatives soient mise en œuvre, dans le cadre réaffirmé du service public.